

▣ Démarches ▣ pour le Certificat d'Immatriculation (Carte Grise)

Toutes les procédures relatives à la carte grise sont maintenant numérisées. Elles ne sont donc plus reçues par les Préfectures et Sous-Préfectures.

Pour effectuer un changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation, les deux possibilités qui s'offrent à vous sont :

- **En ligne**, à l'adresse : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> - Après d'un **garagiste agréé** au **SIV** (Système d'Immatriculation des Véhicules) :
[Liste des Garagistes](#)